

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

4 juin 2010

Le quatre juin deux mil dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

<u><i>Etaient présents</i></u>	<i>Mesdames Géraldine CROCHARD, Valérie DEROUIN, Messieurs Bruno CORBIN, Luc GESBERT, Adjointes. Madame Chantal COUASNON, Stéphanie COULEE, Marie-Paule QUEANT, Messieurs Stéphane LANGLAIS, Jean-Jacques LARDEUX, Christian LEFFRAY, Maxime MONNIER, François MORIN.</i>
<u><i>Absents excusés</i></u>	<i>Véronique BOG (procuration à Emmanuel FRANCO), Cyrille AMBERT (procuration à Bruno CORBIN), Damien SURGET (procuration à Maxime MONNIER) Jean-Pierre CONTANT (procuration à Christian LEFFRAY).</i>
<u><i>Secrétaire de séance</i></u>	<i>Madame Valérie DEROUIN</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 23 avril 2010
2. Décisions du maire
3. Convention pour l'accès à CAFPROWEB
4. Tarif location salle polyvalente aux associations
5. Droits de préemption urbains
6. Programme d'Aménagement d'Ensemble
7. Décisions modificatives
8. Questions diverses

1) Approbation du compte rendu du 23 avril 2010

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 23 avril 2010. Ce compte rendu n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

2) Décisions du Maire

Monsieur le Maire retrace les décisions qu'il a prises depuis le conseil municipal en date du 19 mars 2010 suite à la délégation d'attributions votée le 5 juin 2009.

Ainsi, en matière de :

- décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour un montant maximum de 20 000€HT, il a validé

- un avenant concernant le lot 1 voirie et réseaux divers pour la construction des vestiaires de football pour un montant de 3 145.44€ HT, travaux réalisés par l'entreprise Choynet Bardou. Le montant initial du marché s'élève à 64 183€HT, l'avenant représente 4.90% du montant initial.

- deux avenants concernant le lot 9 Cloisons sèches pour la construction des vestiaires de football pour un montant respectivement de 798.75 € HT et 335.78€ HT, travaux réalisés par l'entreprise SMATP. Le montant initial du marché s'élève à 2 705.44€ HT, les avenants représentent respectivement 29.50% et 12.40% du montant initial.

- un avenant concernant le lot 13 Faux plafonds pour la construction des vestiaires de football pour un montant de 541.31€ HT, travaux réalisés par l'entreprise SMATP. Le montant initial du marché s'élève à 2 317.31€HT, l'avenant représente 23.40% du montant initial.

- l'étude déplacements pour 12 150€ HT, étude réalisée par le cabinet Egis Mobilité.

- le devis de remise aux normes des réseaux électriques aux écoles pour 4 057.38€ HT, remise aux normes réalisée par l'entreprise Plumas.

- le devis concernant l'acquisition d'un logiciel de gestion des services accueil périscolaire et cantine, formation et maintenance pour 4 522€ HT, avec le prestataire Abelium.

- l'étude approche environnementale de l'urbanisme sur l'aménagement de la zone de Pont Chabeau pour 7 150€HT, étude réalisée par Act Consultants.

- le devis pour l'achat du véhicule des services techniques : un Renault Master au garage Allonnes Automobile pour 15 770€ HT.

- le devis pour l'achat des rideaux à Sodclair pour 1 787.20 €HT

- le devis pour l'achat de mobilier pour les écoles (tables, chaises, bureaux et tableau) à Dactyl buro pour 1 742.10€ HT.

- de décision en matière de conclusion et de révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, il a signé un bail professionnel avec les infirmières, Mmes Charon et Durier, pour le local situé 11 rue Principal pour un loyer de 150€ révisable selon les indices INSEE, pour 6 ans.

- d'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, il n'a pas préempté sur la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 675 m² situés 2 Cours Patrick Depailler ; ni sur la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 1728m² situés au lieu dit du Carrefour ; conformément à l'avis défavorable émis par le Conseil Municipal lors de sa dernière réunion ; ni sur la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 1 731m² situés au lieu dit La Beaujantière, conformément aux avis des conseillers.

3) Convention pour l'accès à CAFPROWEB

Monsieur le Maire indique qu'à la rentrée prochaine, la CAF demande à ce que les tarifs de l'accueil péri et extra scolaire soient mis en place en fonction des quotients familiaux des

familles des enfants bénéficiant du service. Afin de connaître le montant des quotients familiaux des familles, la CAF nous propose de passer une convention permettant l'accès par voie dématérialisée à cette information.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

4) Tarifs location salle polyvalente aux associations

Valérie DEROUIN propose au conseil municipal de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à l'association de la Chorale d'Aigné. En effet, celle-ci compte plus de 50% d'Étivalois. Il est donc proposé de passer un avenant à la convention de mise à disposition de la salle polyvalente afin de fixer le tarif comme suit : « Le tarif horaire est de 2 (deux) euros pour l'utilisation du mardi (frais de fonctionnement), le paiement se fera en septembre (compris par année scolaire). »

Les autres associations étivaloises ne sont pas concernées par ces modifications.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

5) Droits de préemption urbains

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur

- la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 504 m² situés 7 rue de la Goulotière.
- La maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 633m² situés 6 Cours Jacques Anquetil.

Le conseil municipal émet un avis défavorable quant à la préemption de ces biens.

6) Programme d'Aménagement d'Ensemble

Par délibération du 2 mars 2007, le conseil avait décidé de la mise en place de deux programmes d'aménagement d'ensemble, l'un route de Voivres et le second route du Creux. Ces programmes définissaient les coûts prévisionnels des aménagements des deux routes, ainsi que la répartition entre les lotisseurs.

Les zones constructibles envisagées comprenaient le lieu dit les Bridards et la zone comprise entre le Friche et la Chaussée.

A ce jour, ces programmes n'ont pas fait l'objet de mise en application.

Depuis, la commune a modifié sa politique d'urbanisme. En effet, suite à la procédure de révision du PLU, la commune ne souhaite plus développer l'urbanisation au-delà du CR 9, où se situe le lieu dit des Bridards.

Monsieur le Maire propose donc d'annuler les délibérations des 2 mars 2007 concernant les financements des aménagements des routes du Creux et de Voivres par l'instauration de programmes d'aménagement d'ensemble. Il précise que le mode de financement envisagé pour le financement de la zone serait plutôt un projet urbain partenarial. Des échanges sont en cours à ce sujet avec l'aménageur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

François MORIN souligne que les travaux d'aménagement ne sont pas annulés, ce n'est que le mode de financement par les programmes d'aménagement d'ensemble qui est supprimé car aujourd'hui caduc.

7)

Décisions modificatives

Budget assainissement

Les frais de maîtrise d'œuvre relatifs aux travaux d'assainissement des tranches 7, 8 et 9 ont été prévus au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » alors qu'il convient de les imputer au chapitre 23 « Immobilisations en cours » tant que les travaux ne sont pas en état de parfait achèvement. Parallèlement, les crédits prévus doivent être augmentés au vu de l'estimation des coûts envoyés par le maître d'œuvre. Il est donc proposé d'ajuster les crédits prévus comme suit :

Dépenses d'investissement

Art. 2031

Frais d'étude - 23 322€

Art. 2315

Travaux en cours + 23 832€

Dépenses de fonctionnement

Art. 6152

Entretien et réparation su biens immobiliers - 510€

Art. 023

Virement à la section d'investissement + 510€

Recettes d'investissement

Art. 021

Virement de la section de fonctionnement + 510€

Budget commune

Les frais de maîtrise d'œuvre relatifs aux travaux de construction de vestiaires sanitaires ont été prévus au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » alors qu'il convient de les

imputer au chapitre 23 « Immobilisations en cours » tant que les travaux ne sont pas en état de parfait achèvement. Un ajustement doit également être intégré au niveau des avances forfaitaires. Il est donc proposé de procéder aux modifications suivantes :

Dépenses d'investissement

Art. 2031

Frais d'étude - 39 015€

Art. 2315

Travaux en cours + 39 015€

Art. 238

Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles + 544€

Recettes d'investissement

Art. 238

Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles + 544€

Les contributions de la commune à la communauté de communautés doivent être imputés au chapitre 73 Impôts et taxes et non au chapitre 65 Autres charges de gestion courante, il est donc proposé de procéder aux modifications suivantes :

Art. 6558

Autres contributions obligatoires - 15 872€

Art. 739111

Attribution de compensation + 15 872€

Les crédits prévus au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » sont insuffisants au regard du besoin concernant l'étude comptage de véhicules, alors que les dépenses de voirie seront moins importants que prévus. Il est donc proposé de procéder aux modifications suivantes :

Dépenses d'investissement

Art. 2031

Frais d'étude + 2990€

Art. 2151

Réseaux de voirie - 2990€

8) Questions diverses

Bruno CORBIN informe les conseillers que

- le nouveau véhicule est arrivé,
- le carrelage de la salle du conseil sera posé la semaine prochaine,

- le coût du remplacement des vitres cassées à la salle polyvalente s'élève à environ 1 500€ HT,
- les travaux de voirie commenceront fin juin début juillet,
- les travaux des vestiaires sanitaires de football avancent et devraient être terminés pour le 18 juin.
- une rencontre « Intervillages » organisée par le comité des fêtes aura lieu entre Etival et Voivres le 19 juin.

Valérie DEROUIN rappelle que la fête de la musique aura lieu le 20 juin prochain.

Concernant l'organisation de la fête du 14 juillet, le dossier avance : le devis de la société de sécurité a été reçu. La commune de Saint Georges doit nous tenir informé de l'avancée du dossier à leur niveau. Valérie fera le relais au niveau de sa commission.

Elle indique également que le Pic Nic Show aura lieu cette année entre les 17 et 24 juillet prochain.

Emmanuel FRANCO informe le conseil qu'une modification du Plan d'Occupation des Sols va très prochainement être lancée. L'objectif est que les lotissements du Champ de la Croix et du Pont Chabeau respectent les orientations du prochain Plan Local d'Urbanisme actuellement en révision.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h30. Le prochain Conseil Municipal est fixé au 28 juin 2010, 20h00.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.